

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

**M. FOURNEL Yves**, rapporteur : Avis favorable de la Commission. Je me félicite de l'intérêt soudain pour la définition des périmètres scolaires.

**Mme BOUZERDA Fouziya** : Monsieur le Maire, chers Collègues, tous les parents qui siègent parmi nous ou qui nous regardent savent quelles inquiétudes on peut avoir lors de la première rentrée scolaire de son enfant. Et cela commence même bien avant, lorsqu'on apprend dans quel établissement il sera affecté.

Nous connaissons tous des exemples de parents qui ont choisi le quartier dans lequel ils ont emménagé en fonction de l'école dont allaient dépendre leurs enfants. Notre Conseil va donc prendre là une délibération déterminante pour une partie de la scolarité des jeunes Lyonnais. Nous approuvons ces périmètres. Nous souhaitons bien sûr que les problèmes particuliers qui pourraient encore surgir soient réglés dans un esprit de dialogue avec les parents concernés et les chefs d'établissements.

Mais je voudrais aussi saisir l'occasion de ce rapport pour revenir sur la question des rythmes scolaires qui émeut nos concitoyens, bien au-delà de notre Conseil et que mon Collègue Christophe Geourjon avait déjà abordée lors du Conseil du 21 janvier.

En tant qu'élus, en tant que parents, nous sommes tous concernés par ces changements. Sans être des experts de la pédagogie ou de la chronobiologie, peut-être sommes-nous de ces experts du quotidien dont parlent beaucoup vos collègues socialistes sous couvert de démocratie participative.

Mais là, quelle déception ! Sur un tel sujet, où est la concertation ? Absente certainement des décisions du Gouvernement qui a confondu vitesse et précipitation, en préférant l'effet d'annonce pour un sujet aussi essentiel. Mais absente également de vos décisions, Monsieur le Maire, vous qui avez brutalement annoncé que vous n'appliqueriez qu'en 2014 le décret du 26 janvier dernier.

Alors même que le projet de loi sur l'école proposé par vos amis politiques entre en discussion aujourd'hui à l'Assemblée, que le débat parlementaire est susceptible d'abonder la participation de l'Etat dans un fonds destiné aux activités périscolaires, vous et vous seul avez tranché : ce sera en 2014 à Lyon. Pas avant.

Je ne crois pas que les parents d'élèves lyonnais aient été consultés. Pas plus que les élus municipaux mais c'est une habitude.

Pourtant, au mois de janvier, il nous était indiqué, d'abord par M. Fournel qui nous avait fait un état des lieux et surtout par vous-même qui nous disiez déjà vos doutes, je cite « *Lorsque nous l'avons fait sur Gilbert Dru, ça a été un succès, les parents d'élèves et les enseignants sont enchantés de la réforme [...] Mais on a 195 écoles, c'est donc extrêmement compliqué [...] à l'impossible nul n'est tenu [...] il faut prendre en compte l'ensemble des données et on attendra qu'elles soient totalement complètes pour s'engager* ». Fin de citation.

Vos adjoints indiquaient encore en février que les concertations se poursuivaient afin d'affiner les hypothèses de mise en œuvre de la réforme : comment garantir un encadrement adapté et comment le faire en 9 mois ? Comment modifier l'organisation des associations, le planning des équipements sportifs et culturels ? Comment former les nouveaux animateurs ? Toutes ces questions semblaient ouvertes.

Mais dès le 19 février, vous annonciez que pour Lyon, ce sera en 2014, alors que le décret donne aux Communes la date limite du 31 mars, postérieure à ce Conseil municipal d'aujourd'hui.

Peut-on savoir, Monsieur le Maire, ce qui a motivé cette précipitation dans une décision qui engage toute la ville ? Même s'il se confirme à travers cette décision que vous estimez être la Commune à vous tout seul !

La réunion de notre Conseil aujourd'hui eut été un bon moment pour faire le point et soumettre au vote l'option de reporter ou non cette réforme à 2014. L'occasion d'un débat démocratique une fois de plus manquée !

Voilà, Monsieur le Maire, l'amateurisme du Gouvernement sur ce sujet nous inquiète et votre désinvolture à notre égard nous désole.

Monsieur le Maire, j'espère que vous serez néanmoins en mesure de nous renseigner et de renseigner les parents sur l'accompagnement prévu pour les écoliers lyonnais. Et puis, nous restons bien évidemment dans l'attente d'une véritable concertation qu'il est de votre responsabilité d'organiser.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Comme Mme Bouzerda, je ne vais pas parler de périmètres mais de rythmes scolaires, tant cette question occupe le devant de l'actualité éducative avec des blocages dans le monde enseignant, les inquiétudes des communes et les doutes des familles.

Le ministre, qui pensait sans doute que cette réforme passerait comme «une lettre à la poste», l'a appris à ses dépens avec les levées de boucliers qu'elle suscite au sein même de son ministère. On a pu le voir à Lyon, le 12 février dernier, avec la grève de 2.200 enseignants, un quart des enseignants étaient dans la rue et la moitié des écoles étaient fermées.

Oui, Monsieur Peillon, changer les rythmes scolaires, ce n'est pas aussi facile qu'un jeu d'enfant... Toutes les maladresses du ministre ont rendu cette réforme illisible. «L'élève Peillon» est le champion de la méthode brouillonne. Face à toute cette confusion nationale, le niveau communal doit, lui, s'organiser et ne pas rajouter au désordre ou à l'incompréhension. Vous, vous avez décidé le report à la rentrée 2014.

Sur le fond nous sommes d'accord, nous l'avons déjà dit. Nous pensons aussi que 2014 est le meilleur timing. Il doit permettre d'élaborer dans la concertation locale le projet éducatif, car il n'est pas question que le périscolaire supplémentaire vienne juste boucher des trous dans les emplois du temps.

Sur la méthode, nous dénonçons en revanche le «fait du prince». «J'ai décidé d'attendre 2014», avez-vous déclaré. Cette décision vous l'avez prise sans la moindre concertation avec les conseils d'écoles, et même si je puis lire entre les lignes contre l'avis de votre Adjoint à l'Education qui lui, penchait plutôt pour une mise en œuvre en 2013. Pourtant, chacun sait que dans ce domaine plus que dans d'autres, la concertation est indispensable.

Peu importe le calcul électoral qui a sous-tendu votre décision, l'essentiel, maintenant qu'on connaît l'échéance, est de réussir cette réforme. Ce doit être notre seule préoccupation et la Ville doit, dès à présent, avancer dans deux directions : l'innovation d'une part, et la concertation d'autre part.

L'innovation : au regard de l'importance du temps éducatif non scolaire, après la classe, qui peut valoriser des apprentissages différents dans un principe de coéducation, il faut faire un travail de fond pour rénover le projet périscolaire municipal.

Le projet éducatif territorial est a priori centré sur les activités périscolaires des écoles primaires, mais les municipalités peuvent décider d'élargir à l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, et couvrir le champ complet de la scolarité. Dans ce cadre, que Lyon prenne l'initiative, il faut faire émerger également des idées nouvelles, voir quelle sera la meilleure organisation de la journée, quelles activités marcheront le mieux et quelles seront les meilleures pour les enfants selon les publics qui les concernent, mieux articuler les différents temps et voir comment optimiser la collaboration entre les écoles et les intervenants extérieurs. Pour cela, un an ne sera pas de trop.

La deuxième direction, c'est la concertation. Si grande réforme il doit y avoir, elle ne peut pas se faire sans une concertation approfondie et participative :

- concertation avec les parents et leurs représentants qui sont les premiers concernés par l'éducation de leurs enfants. Les activités du mercredi matin vont compliquer la vie des familles, beaucoup sont inquiètes et se demandent combien cela va leur coûter, comment elles vont pouvoir s'organiser ou que va devenir le soutien scolaire.

- concertation avec la communauté éducative et les associations pour garantir la continuité éducative entre les projets d'école d'une part, et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire d'autre part, et offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

- concertation enfin avec l'enseignement sous contrat, car on imagine mal des rythmes différents entre ces deux réseaux et le réseau public.

C'est pourquoi il est impératif de mettre tout le monde autour d'une table pour faire un vrai travail de fond, étudier les scénarios avec parents, enseignants, professionnels de la petite enfance, associations qui interviennent dans les écoles, et prendre en compte les réactions, les propositions aussi.

Les premiers, nous vous l'avons demandé le 2 juillet 2012 au Conseil municipal, il y a donc neuf mois. Nous vous l'avons redemandé au mois de septembre et à chaque fois, vous nous avez dit que la commission Education de notre Conseil servirait de cadre de discussions. Mais à ce jour elle n'a jamais vraiment abordé le fond du sujet et elle n'est pas suffisamment ouverte à tous les acteurs concernés pour organiser une concertation sur un sujet aussi important.

Aujourd'hui, nous vous le demandons à nouveau, une fois de plus : lancez une bonne fois pour toute une vaste concertation avec des groupes de réflexion. Si vous n'y arrivez pas, inspirez-vous de la ville socialiste de Caen qui, de février à mars, n'a pas fait moins de 48 réunions de réflexion au sein de huit groupes de travail avec d'ailleurs, des propositions particulièrement intéressantes pour certaines d'entre elles.

Assumez votre choix. Reporter à 2014, c'est vouloir prendre le temps de construire avec les parents, les professionnels, l'Education nationale et le mouvement associatif, un projet éducatif partagé qui place l'enfant et sa famille au cœur des priorités. C'est dans ce sens que nous vous demandons d'avancer. Nous ne voulons surtout pas d'une réforme au rabais.

**M. HAVARD Michel :** Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cette délibération sur l'adaptation des périmètres scolaires géographiques des écoles élémentaires et maternelles de Lyon est l'occasion de revenir sur la question du périmètre horaire de l'école, c'est-à-dire les rythmes scolaires. Je pense que vous n'en serez pas surpris, ni vous Monsieur le Maire, ni vous Monsieur l'Adjoint, puisque cela ne fera jamais que le sixième Conseil municipal d'affilée que nous revenons sur ce sujet.

Si nous le faisons avec autant d'insistance, c'est parce que c'est un sujet de très grande importance, pour les enfants bien sûr, mais également pour l'ensemble de la communauté éducative et pour l'ensemble des collectivités locales de France. Alors, après avoir posé maintes fois la question, il aura fallu attendre le 19 février pour que vous annonciez -malheureusement même pas lors d'un Conseil municipal, ce qui donne un peu une indication de l'intérêt que vous accordez en tout cas à notre assemblée- mais vous avez choisi de le faire par voie de presse, de décider de reporter à septembre 2014 la mise en œuvre de cette réforme emblématique pour ce Gouvernement que vous soutenez.

Réforme emblématique, disais-je, parce que si j'en fais la synthèse, c'est à peine nommé Ministre que M. Peillon a annoncé sa volonté de revenir à la semaine de quatre jours et demi. Pour un Gouvernement qui prônait la concertation avant toute décision, on peut dire que ça commençait plutôt mal. Il a d'ailleurs été aussitôt recadré par le Premier Ministre, mais on a vu que M. Peillon était un récidiviste puisque, entre les rythmes scolaires et la durée des vacances, celles de Toussaint et maintenant celles d'été, où diable va-t-il s'arrêter dans les déclarations sans concertation ? Bref, un cafouillis gouvernemental assez unique, ce qui pourrait en être risible s'il ne s'agissait pas d'un domaine essentiel : l'éducation de nos enfants.

Le rapport de la mission d'information parlementaire sur les rythmes scolaires qui avait été rendu public en décembre 2010, ainsi que celui du Comité de pilotage sur la réforme des rythmes scolaires remis à Luc Chatel en juillet 2011, posaient déjà le principe de revoir les rythmes scolaires. Sur le fond, ce n'est donc pas une surprise que soit examinée cette réforme, c'est dans sa mise en œuvre que c'est plutôt surprenant.

Sur notre ville, nous appliquons la semaine de quatre jours depuis bientôt une vingtaine d'années, et on ne change pas 20 ans de pratique et d'organisation d'un claquement de doigt ! Cela nécessite une concertation approfondie, que ce soit avec les enseignants, les parents d'élèves et leurs fédérations, ainsi que les associations culturelles, sportives ou de loisirs qui interviennent en périscolaire. Or, cette concertation a été largement insuffisante à Lyon, c'est ce que nous avons pu constater auprès des différents acteurs que nous avons rencontrés. Et j'ose espérer qu'avec ce laps de temps supplémentaire cette concertation va pouvoir se mettre en place de façon plus importante. Vous avez donc, en ayant décidé ce report, une première chance de pouvoir vous donner la possibilité de dégager un consensus, c'est l'intérêt des enfants et je crois qu'il faut aller dans ce sens-là.

La deuxième chance dans ce report, c'est de repousser sa mise en œuvre après les élections municipales parce qu'il reste une grande inconnue, c'est la question du financement de cette mesure. Je pense que la décision du financement n'est pas totalement étrangère à votre décision de reporter à septembre 2014 l'application de la réforme, et bien que nous ayons demandé à plusieurs reprises que ce soit en commission ou ici en Conseil, le détail de l'évaluation qui vous permet de constater ou en tout cas de dire qu'il y aura un surcoût de 5 millions d'euros, je vais vous poser deux questions assez simples somme toute.

Comment à Lyon arrivez-vous à un coût global de 8,4 millions d'euros pour 35.000 élèves quand j'englobe ce que nous payons déjà en périscolaire, les 5 millions se rajoutant aux 3,4 millions d'euros qui sont déjà payés ? Paris parle d'entre 30 et 40 millions, à Grenoble le maire dit 20 millions d'euros.

Comment est-ce qu'on arrive à 5 M€ ? On aimerait bien le savoir, pour s'assurer que l'ensemble des dépenses supplémentaires a bien été pris en compte. Et ensuite, une fois qu'on a fait un bon calcul de la dépense supplémentaire, comment va-t-on financer cette réforme ? Le Gouvernement a annoncé 5 milliards d'euros d'économie à trouver. Ne rêvons pas ! Inutile de rêver ! Nous paierons la réforme des rythmes scolaires ! Il faut le dire tel quel : ce sont les collectivités locales et les parents qui vont payer la mise en œuvre de cette réforme.

Alors, je crois que dans cette affaire finalement, on est face à un dossier qui est très mal engagé et le Gouvernement n'aura pas d'autre choix, soit de l'imposer par la contrainte et donc avec les conséquences financières, à la fois pour nous et pour les enseignants, qui au passage travailleront une demi-journée supplémentaire, sans être indemnisés, cela paraît à peu près acquis, soit de renoncer à cette réforme...

(Brouhaha.)

Ecoutez, c'est ce que disait dans la rue, les fonctionnaires !

Donc, il y aura, de toute façon, une décision à prendre. Cette décision à prendre sera coûteuse pour la Ville de Lyon, c'est à peu près certain et je crois qu'il serait intellectuellement honnête de dire la vérité, de donner la vérité des chiffres pour que, après les élections, celles et ceux qui auront la responsabilité des affaires, puissent anticiper cette dépense supplémentaire que votre Gouvernement nous infligera. Je vous remercie.

**M. HEMON Pierre**, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vais moi aussi parler des rythmes de l'enfant, puisqu'on se doutait un petit peu que ce serait comme cela que serait détourné le périmètre, comme le disait M. Havard, le périmètre de cette délibération.

- Dire en introduction que notre Groupe se félicite de la priorité politique donnée par ce Gouvernement à l'école.

- Dire que nous soutenons cette réforme des rythmes de la semaine, qui doit permettre de mieux tenir compte du rythme biologique des jeunes enfants.

- Dire que depuis que le Ministre de l'Education a proposé de revenir sur la bien mauvaise décision de son prédécesseur M. Darcos, consistant à concentrer sur quatre jours l'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires, sans la moindre concertation, Monsieur Broliquier, cela a été imposé, on peut dire que depuis ce temps, le débat est riche, souvent passionné certes, mais riche. On peut dire aussi que certains qui n'avaient pas hésité à soutenir le passage à quatre jours et à démanteler progressivement tous les services publics, y compris celui de l'Education, surfent sans vergogne -et je dirai d'une manière pas très intellectuellement honnête, Monsieur Havard- surfent sans vergogne sur les légitimes inquiétudes et interrogations de la communauté éducative.

Pour notre part, nous considérons que cette réforme des rythmes doit déboucher sur une réforme de l'ensemble du système éducatif, permettant de créer une dynamique positive, dans laquelle la question des rythmes ne serait qu'un élément parmi d'autres.

Elle devrait favoriser l'innovation pédagogique et permettre la reconnaissance de tous les acteurs éducatifs. Elle doit aller plus loin sur les moyens alloués à la continuité éducative entre les différents âges d'un enfant, pour éviter les ruptures, parce qu'on sait que c'est souvent là qu'il y a des difficultés (entre le CM2 et la 6<sup>e</sup> par exemple).

Cette réforme donnera des heures d'enseignement de meilleure qualité aux professeurs, aux enseignants, avec des enfants plus attentifs. Si de fait cela améliore leurs conditions de travail, il n'empêche qu'une remise à niveau salariale doit être étudiée à cette occasion, parce que cela n'a pas été fait ces dernières années. Il est de notre pouvoir de le rappeler au Ministre.

Cette réforme nous donne un cadre de référence et un champ des possibles vaste, où tout reste à imaginer au niveau local, avec tous les acteurs de la communauté éducative. Un tel projet, effectivement, doit être partagé, doit être co-construit, au risque sinon de se bloquer, voire d'échouer. Et nous souhaitons vraiment que réussisse cette réforme.

Voilà pourquoi, nous proposons que se crée dans chaque arrondissement, un groupe de travail composé pour partie d'élus, afin d'auditionner, d'écouter, d'échanger et de travailler avec l'ensemble des parties prenantes de la communauté éducative lyonnaise : directeurs certes, mais aussi les professeurs des écoles, leurs organisations syndicales, les personnels de la ville, Atsem en particulier, les parents d'élèves et leurs fédérations, les acteurs du péri et de l'extrascolaire plus globalement et toutes les nombreuses associations accueillant nos enfants.

Nous proposons que ces groupes soient chargés de clarifier toutes les questions soulevées par cette réforme. Puis de faire des propositions, de construire des pré-projets, pré-projets, effectivement, qu'il faudra comparer entre eux, confronter peut-être, harmoniser certainement.

Les questions suivantes pourraient être étudiées : nous les mettons au débat :

Quelle meilleure articulation entre temps d'apprentissage, temps d'animation et temps de détente ? Nous savons qu'il faut vraiment y réfléchir.

Quel aménagement de la journée différenciée selon les âges des enfants ? On sait bien qu'un enfant de maternelle et un enfant de primaire, n'ont pas les mêmes rythmes.

Quelle organisation du temps du déjeuner, qui permette d'accompagner l'enfant dans sa découverte du goût ? Le goût du contenant de son assiette, bien sûr, mais aussi le goût d'être ensemble en petits groupes, encadrés par une personne formée qui transmet aussi un vivre-ensemble.

Quelles garanties de la diversité et de la qualité des activités périscolaires, qui évitent tout ce qui pourrait s'apparenter à une simple garderie, voire à une épuisante récréation géante ?

Quel renforcement enfin, de la professionnalisation des acteurs, et donc quel plan de formation prévoir en amont ?

Nous souhaitons également que le groupe de travail puisse examiner la possibilité, à l'intérieur d'un cadre, d'ajustements non totalement identiques, pour toutes les écoles.

A ce titre, la notion d'expérimentation devrait être retenue avec une clause de revoyure annuelle, permettant évaluation et amélioration continue.

J'en termine en disant que le temps est donc à la construction collective d'une réforme de qualité : que l'attention portée à nos enfants, c'est l'attention portée à l'avenir de Lyon. L'éducation, et ce dès le plus jeune âge, est un investissement pour notre Ville. Je vous remercie.

**M. FOURNEL Yves**, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, quelques remarques par rapport aux interventions.

D'abord, je rappellerai quelques éléments de base, à savoir que nous devons répondre d'après le calendrier donné par le Ministère avant le 9 mars, puisqu'on devait consulter le Président du Conseil Général sur les problèmes de transport scolaire, avec un délai de trois semaines de réponse. Donc, pour respecter le délai du 31 mars, pour une commune qui devait demander une dérogation pour partir en 2014, il fallait faire partir la lettre au Président du Conseil Général avant la date de ce Conseil municipal. Je voulais simplement le rappeler en termes de fait.

D'autre part, pour ceux qui pensent qu'on pouvait mener un débat local depuis plus de six mois, je rappellerai que les textes officiels ne sont sortis que fin janvier et ils devaient servir de base, naturellement à une discussion sur la mise en œuvre dans les écoles.

Ceci étant dit, j'ai l'impression parfois en écoutant certains ou certaines de nos collègues, que décider en 2013 cela n'était pas bon, et décider en 2014, cela n'était encore pas bon ! Et donc, à un moment donné, je crois qu'on ne peut pas retourner sans arrêt les arguments, il y a eu l'expression d'un mécontentement dans les Conseils d'école à l'occasion du mouvement social que vous avez évoqué dans vos interventions : il en a été tenu compte et à partir de ce moment-là, a été prise la décision du report pour la rentrée 2014.

Ceci dit, je partage tout à fait l'avis qu'il faut mettre à profit le délai nécessaire pour mener la concertation la plus large et la plus efficace aussi, parce que l'objectif n'est pas de faire affronter les différents usagers de l'école et les différents acteurs, mais de les faire converger. De ce point de vue, il est utile de réfléchir aux formes de concertation qui vont permettre cette convergence et non pas l'opposition des différents acteurs.

C'est pourquoi, nous allons mettre à profit le mois de mars pour affiner ces modalités de concertation qui vous seront présentées et qui vont être développées tout au long des mois qui vont suivre, dès le mois d'avril. Mais laissez-nous le temps justement de tenir compte de toutes vos propositions et suggestions et de proposer un dispositif complet de concertation, à la fois dans les arrondissements et avec chaque catégorie d'acteurs et permettant ensuite de les faire converger au niveau de la ville, en posant la question au bon niveau.

Je trouve que l'intervention de M. Broliquier et celle de Pierre Hémon, de ce point de vue, ont posé des enjeux de fond : on ne peut pas aborder la question des rythmes de l'enfant et de l'articulation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, parce qu'il s'agit bien de cela, sans les réintégrer dans l'ensemble du Projet Educatif Local et en prenant en compte donc toutes ces dimensions, y compris les dimensions de contenu des activités et pas simplement les questions d'horaires. Parce qu'on ne peut pas isoler les questions les unes des autres et c'est bien ce que nous allons proposer aux parents, aux enseignants, mais aussi aux acteurs associatifs et aussi à nos propres agents puisqu'ils sont aussi des acteurs de la vie des écoles, et au-delà de l'organisation de ces activités.

Donc, une concertation la plus large, oui. Nous allons y aller et profiter du délai nécessaire. Mais nous allons la réaliser pour faire effectivement converger.

Autre remarque : j'en appellerai quand même à la cohérence et à la responsabilité de tous par rapport à l'examen des différentes alternatives. Plusieurs d'entre vous l'ont dit, il va y avoir des choix politiques à faire sur les moyens que nous mettrons collectivement dans cette réforme, au-delà de la réforme des rythmes dans le Projet Educatif Local. A la fois, il faudra être responsable sur la capacité d'investissement, mais aussi faire des choix courageux de ce point de vue pour permettre de faire réussir une réforme qui est indispensable.

Monsieur Havard, j'ai eu l'impression dans votre intervention, que vous reveniez en arrière, par rapport aux propres conclusions de la Commission de Luc Chatel. Cette réforme est nécessaire,...

(Interpellation de M. Havard.)

**M. FOURNEL Yves** : Dites aussi « Cette réforme est nécessaire », je crois que tout le monde l'avait indiqué. La concertation nationale s'est tenue pendant un an sous le Gouvernement précédent et de juillet à octobre sous ce Gouvernement avec plusieurs centaines de personnes. Donc, je crois qu'il ne faut pas non plus de ce point de vue, avoir la mémoire courte.

On a à développer cette concertation locale avec le temps nécessaire, et c'est ce que nous allons faire, mais il ne faut quand même pas travestir la vérité.

Sur les questions de financement, je crois qu'il ne faut pas du tout les éluder, au contraire, parce qu'il s'agit non pas de questions de trésorerie, mais de choix politiques.

Sur ces questions de financement, le délai permettra aussi d'en savoir un peu plus après la remise du rapport « Fragonard » sur les prestations sociales et familiales. On aura au mois d'avril, les conclusions des Contrats d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la CNAF qui nous permettront effectivement de savoir dans

quelles mesures, la priorité donnée par le Premier Ministre à la Commission de M. Fragonard qui intègre le financement de la réforme des rythmes scolaires sera concrétisée ou pas, dans les fonds notamment le budget du Fond National d'Action Social de la CNAF. C'est une condition, de ce point de vue, pour aller le plus loin possible.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire suite à vos interventions.

**M. LE MAIRE :** Je dois dire qu'en écoutant nos Collègues de l'Opposition, j'ai senti comme une frustration dans leurs interventions, en disant : « s'il avait décidé le contraire, comme on serait heureux aujourd'hui dans ce Conseil municipal ! » Eh bien, mes chers Collègues, c'est raté.

Vous voyez j'écoute, vous avez dit vous-même tout à l'heure que c'était la sixième intervention que nous faisons sur ce dossier. Ce n'est pas un dossier sur lequel tout d'un coup on a tranché au hasard, comme cela, par une soudaine impulsion.

Contrairement à ce que vous pouvez penser quelquefois, j'écoute beaucoup. J'écoute ce qui se dit, ce qui se dit sur les bancs de cette assemblée, ce qui se dit aussi de la part de ceux qui sont acteurs et actrices des sujets qui sont en débat. Et en particulier ce problème des rythmes scolaires, de la réussite éducative dans notre pays est pour moi fondamental.

Je suis comme beaucoup d'entre vous un produit de l'école républicaine et donc, j'attache un certain prix à ce qu'il y ait une école de la réussite. D'ailleurs cela se voit dans l'agglomération, sur la Ville de Lyon.

C'est un des budgets auquel nous consacrons le plus d'argent et sur lequel nous avons toujours cherché à apporter de l'innovation. Et je me souviens lorsque par exemple, à l'époque où Jack Lang était Ministre de l'Education, il nous avait dit : « *Allez voir en Italie, il y a une expérience absolument extraordinaire autour des arts plastiques* ». Nous étions allés voir, avec Yves Fournel, cette région, cette ville et nous en avions rapporté ce que nous avons fait sur les arts plastiques, sur les arts en général. Malheureusement, le Gouvernement à cette époque avait changé, et donc l'impulsion qui avait été donnée a été brusquement arrêtée.

Sur ce dossier j'ai beaucoup écouté. J'écoutais ce que me disaient les enseignants, j'écoutais ce que me disaient les parents, j'écoutais aussi ce que me disaient un certain nombre d'associations. Et c'est après avoir écouté les uns et les autres, que j'ai pris effectivement une responsabilité -mais je dirai un mot tout à l'heure sur l'art d'exercer les responsabilités, cela peut peut-être donner lieu à réflexion pour certains sur ces bancs-

Premièrement ce que j'ai vu au travers de ces réunions dans les écoles puisque nous en avons fait un certain nombre, M. Fournel en a animé beaucoup, tout le monde était d'accord pour revenir à une semaine de 4 jours et demi et faire en sorte qu'on puisse avoir un nouveau rythme des temps scolaires, faire en sorte que pour nos enfants, l'école soit vraiment celle de la réussite.

Mais après la première interrogation : « comment fallait-il organiser cela ? » Pose méridienne, pas pose méridienne ? et j'ai vu, parce que non seulement j'écoute ce qui se dit dans l'agglomération lyonnaise, mais un peu les débats qu'il pouvait y avoir dans d'autres villes, que plus il y avait de débats et plus les problématiques devenaient intéressantes. Les problématiques posées dans ces débats à mon avis, apportaient du contenu à la réforme.

Et donc, un des éléments de la prise de décisions a été pour moi, « il ne faut pas faire une réforme comme cela pour faire la réforme. » Il faut vraiment qu'on réussisse cette réforme et qu'on se donne les moyens, le temps de la réussir.

Après, évidemment que le problème des moyens de la réforme est posé. Et donc, comme vient de le dire Yves Fournel, il doit y avoir une réunion assez importante entre le Gouvernement et la Caisse d'Allocations Familiales pour voir quels sont les moyens qui peuvent être consacrés à cette réforme au niveau national.

Evidemment, dans les mois qui viennent, il y aura forcément une adéquation entre ce que nous pouvons faire, la temporalité et les moyens dont nous disposons. Je ne crois pas aux idées abstraites, elles s'incarnent toujours dans des politiques et ces politiques s'incarnent elles-mêmes toujours dans des choix budgétaires ou alors ce n'est que du bavardage.

Alors oui, nous allons dans les semaines qui viennent, Yves Fournel l'a dit, lancer une concertation approfondie avec tous les acteurs de la cité, et arrondissement par arrondissement, parce que là encore les politiques s'incarnent, ce n'est peut-être pas forcément la même chose là où les groupes scolaires sont enserrés dans des quartiers denses où par exemple il y a peu d'espaces, où il n'y a pas de gymnase pour organiser un certain nombre d'activités, où peut-être le réseau associatif est moins grand que dans d'autres.

Cela demandera peut-être à la fois d'avoir une direction générale, et ensuite de pouvoir adapter à la réalité de chaque arrondissement et peut-être même de chaque quartier de manière spécifique. C'est ce que nous allons faire et c'est ce que j'ai annoncé.

Si je peux donner un conseil -je ne me permettrai pas d'en donner beaucoup mais au moins un- pour ceux qui aspirent un jour à être ici : c'est que quelque part, cette place exige que vous sachiez décider en votre âme et conscience, mais à un moment, après avoir écouté, il faut savoir décider. Si vous ne savez pas prendre de décisions, et si les gens n'ont pas la conviction que vous savez le faire, non seulement vous ne pouvez prétendre à cette place, mais vous n'arrivez même pas à être candidat pour ce poste.

Je vous le dis, savoir faire preuve d'esprit de décision par les temps qui courent, c'est très important.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)